

Compte rendu de la séance du 6 août 2018

PRESENTS : PAUCOD Laurent - CORRETEL Jacques - TREIBER-FERBER Edna - TOURNAYRE Olivier - PERROTIN Patrice - SOULARD Anne - FONTAINE Christian – ROCHE Philippe - JAYR Jacqueline - DELORME Bertrand

ABSENTS EXCUSES : DONGUY Brigitte - BEAUDET Florence - GIROD Françoise - FALAISE Jean-Jacques - COTE Cécile BERGHMANS Laurence – CHENE Lydie - BONNARD Yvon

ABSENTS :

Date de la convocation : 30 juillet 2018

Secrétaire de séance : Olivier TOURNAYRE

RÉNOVATION RESTRUCTURATION SALLE MULTI-ACTIVITÉS : approbation du dossier de consultation des entreprises

Le maire donne connaissance au conseil municipal du dossier d'avant-projet définitif et de consultation des entreprises établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre : BELAIR ARCHITECTURES, BETEC, COSINUS, ENERPOL EAI pour les travaux d'agrandissement, restructuration mise aux normes de la salle multi-activités.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte l'avant-projet et le dossier de consultation des entreprises faisant ressortir un montant de travaux hors taxes de 768 558 €, et de procéder à leur dévolution par voie de marché à procédure adaptée.

RÉGULARISATION PARTICIPATION Ex SYNDICAT BASSE VALLÉE de l'AIN

Le maire rappelle au conseil municipal que depuis 2007 la commune a émis chaque année un avis défavorable au règlement en totalité de la contribution financière au Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain. De ce fait le versement effectué auprès du Syndicat a été divisé par 3 soit 50 % au titre de la population et 50 % en fonction du potentiel fiscal, compte tenu de la participation financière au Syndicat du Suran. D'autre part, depuis le 1^{er} janvier 2018 ce Syndicat ainsi que celui du Suran a été dissous, la compétence GEMAPI ayant été prise par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse en lieu et place de la commune, que le Syndicat de Rivière Ain Aval et ses Affluents a été créé à compter de cette date.

Il informe le conseil municipal que suite à échange avec le Président de Ain-Aval et les services de la Préfecture de l'Ain, il y a lieu de régulariser les sommes non payées par la commune depuis 2007 soit 28 567,83 € (crédits inscrits lors du vote du budget primitif 2018) avant de faire l'objet d'un recours.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de régulariser les sommes dues depuis 2007, et autorise le maire à mandater la somme de 28 567,83 €.

TARIFS GITE 2019

En vue de la mise à jour du catalogue des gîtes de France, le conseil municipal décide de fixer les tarifs du gîte pour l'année 2019

Tarifs actuels :

la nuité par personne	15,00 € fixe à	16,00 €
la semaine	300,00 € fixe à	340,00 €

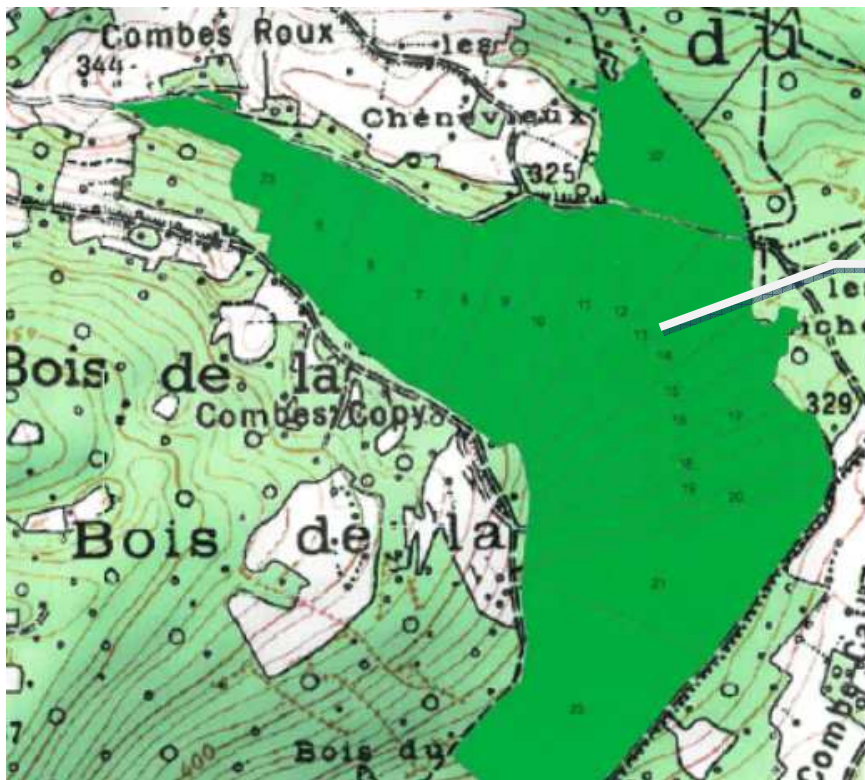
ADMISSION en NON-VALEUR IMPAYÉS 2014

Le maire fait part au conseil municipal que le gîte avait été loué en 2014 à la Sté BIOCLIBAT à plusieurs reprises. Or le dernier montant s'élevant à la somme de 368 € n'a pas été réglé. La Société ayant été en liquidation judiciaire, la créance n'a pas pu être recouvrée. La Trésorerie demande que cette somme soit admise en non valeur. Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 368 €.

OFFICE NATIONAL des FORETS : inscription des coupes proposées à l'état d'assiette

Dans le cadre de la gestion de la forêt communale relevant du régime forestier, l'ONF est tenu chaque année de porter à la connaissance de la commune les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette. C'est-à-dire des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur. Pour l'exercice 2019 la proposition de l'ONF est la suivante :

Parcelle	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Proposition ONF
13	163	1.8	2019
14	139	1.8	2019
30	300	2.6	2019
31	193	2.5	2019



13 et 14
Bois de la Chat



31 la Chapelle

30 Bassement
Confranchette

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le programme de l'ONF. Les garants responsables des coupes seront désignés ultérieurement. Un rendez-vous sera pris avec l'ONF pour visite sur le terrain et programmation.

TRAVAUX d'AMÉLIORATION de la DESSERTE FORESTIERE du MASSIF de la CHAT : choix de la maîtrise d'oeuvre

Le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'amélioration de la desserte forestière du massif de la Chat, une consultation pour la maîtrise d'oeuvre a été lancée. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de retenir l'ONF comme maître d'oeuvre : montant H.T. 1 500,00 € soit T.T.C. 1 800,00 €.

TRAVAUX DIVERS

Edna TREIBER-FERBER maire-adjoint en charge des travaux, informe le conseil municipal de l'avancement des différents chantiers :

- appartement mairie : travaux terminés et appartement loué à compter du 1^{er} août
- appartement au-dessus de l'école primaire : travaux en cours de réalisation, reste la peinture et les sols. Le chantier devrait être terminé entre le 1^{er} et le 15 octobre. L'entreprise de peinture initialement retenue (GPR) ayant présenté un complément de devis plus élevé, de ce fait la Sté PETITJEAN (peinture) pour un montant de 14 880,00 € H.T. et la Sté l'Artisan du Sol (réfection des Sols) pour un montant de 4 520,33 € H.T. ont été retenues pour ces travaux.
- sécurisation des Ecoles : fin des installations
 - o portail, visiophone vers le 20/21 août
 - o dispositif radio, flash pour PPMS 27/28 août
- pose de la lice de renfort du grillage de la cour de l'école primaire : fin août

- travaux de mise aux normes accessibilité (ADAP)
 - o à réaliser WC handicapé salle des associations, rampe béton accès bibliothèque
- élagage arbres :
 - o Cour de récré : suite à l'orage du 20 juillet suppression du platane partiellement endommagé, élagage des deux autres programmés à l'automne.
 - o Gîte : élagage du frêne
- curage de l'étang à Gravelles : l'étang de Gravelles fuit, il est nécessaire de le faire curer avant toute intervention pour le réparer. Des devis sont en cours, à étudier l'évacuation des boues.
- salon de coiffure : les joints de la baie vitrée sont à refaire
- bâtiment scolaire et péri-scolaire :

Jacques CORRETEL maire-adjoint informe le conseil municipal que le chantier est à l'arrêt jusqu'au 20 août, avec reprise à cette date par l'entreprise MORTIER qui terminera la pose de la toiture, les chapes seront réalisées vers le 17 septembre.

Christian FONTAINE maire-adjoint en charge des réseaux informe que les travaux de raccordement au réseau ORANGE devraient être réalisés aux vacances de la Toussaint. Le devis initial doit être modifié pour prendre en compte les limites de la parcelle communale.

- programme de voirie 2018

Olivier TOURNAYRE maire-adjoint en charge de la voirie informe le conseil municipal que suite à la consultation lancée, 2 entreprises ont répondu :

SOCATRA-FALAISE 119 123,75 € H.T. soit 142 948,50 € T.T.C

COLAS 104 987,50 € H.T. soit 125 985,00 € T.T.C

après analyse et classement des offres, l'entreprise COLAS a été retenue.

Le point à temps sera réalisé début septembre et le reste du programme fin septembre.

Pour l'aménagement du carrefour de Gravelles avec le déplacement de la croix et du poteau incendie le piquetage sera réalisé prochainement. L'entreprise GIVRE est retenue pour le déplacement de la croix pour un montant de 1 985,00 € H.T. soit 2 382,00 € T.T.C.

- entretien Croix de Vallière

Le maire informe le conseil municipal que le devis d'entretien de la Croix de Vallière a été réactualisé par l'entreprise GIVRE avec deux propositions suivant le résultat du démontage et de la qualité des pierres

Dépose, nettoyage et repose complète : 2 830,00 € H.T. soit 3 396,00 € T.T.C

Dépose, remplacement du socle et du 1^{er} emmarchement et repose : 5 140,00 € soit 6 168,00 € T.T.C.

Décision définitive à prendre pendant la réalisation des travaux.

COMPTE-RENDUS de RÉUNIONS

- Feu d'artifice du 14 juillet

De l'avis général le feu d'artifice était très bien. Le maire informe le conseil municipal que le comité des fêtes n'a pas pris en charge les 4 repas servis aux artificiers. Le conseil municipal après en avoir délibéré prend en charge les repas pour un montant total de 40 €.

- Groupama Prédic

Christian FONTAINE informe le conseil municipal de l'inscription sur le site de Prédic

QUESTIONS DIVERSES

- Hameaux du Farget et du Pied de la Côte

Des désordres sont causés par des jeunes le soir dans ces hameaux.

- Intempéries du 20 juillet

Suite à l'orage et aux vents violents ayant causé différents dégâts sur la commune : toitures envolées, chutes d'arbres, le maire informe le conseil municipal qu'un dossier de catastrophe naturelle ne peut pas être déposé car les vents violents ne sont pas pris en compte dans le département de l'Ain.

Le Maire
Laurent PAUCOD